CONVENTION DE PARTENARIAT

UFOLEP et structure accueillante

Bien Manger Bien Bouger

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200958-20251202-DCM_20251202_31-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/12/2025
Publication : 05/12/2025

ENTRE
Nom : VILLE DE FIRMINY -MAISON POUR TOUS
Adresse : 2 bis place des berges de l'Ondaine 42700 Firminy
Représentant : Julien LUYA
Agissant en qualité de : MAIRE

D'UNE PART,

ET
L'UFOLEP Loire
Adresse : 6 Rue Buisson – 42000 Saint Etienne
Représentante : Me. PAILLER Aurélie
Agissant en qualité de : Présidente du Comité Départemental UFOLEP Loire

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Maison Pour Tous de Firminy et l'UFOLEP souhaitent mettre en place des ateliers autour de l'activité physique et la nutrition en faveur des seniors de La commune et ses alentours.

La présente convention permet de poser le cadre de ce partenariat.

ARTICLE 2 – CADRE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

L'UFOLEP, Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique a été créée en 1928 au sein de la ligue de l'enseignement qui est un mouvement d'éducation populaire.

L'UFOLEP a pour volonté d'utiliser le sport comme support pour aborder des thématiques comme la santé, la solidarité, l'accessibilité, …

Pour ce faire, notre fédération s'appuie sur 5 objectifs clés qui guident nos actions : Fédérer, Conquérir, Adapter, Soutenir, Former.

ARTICLE 3 – DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

1.1. Nature de l'intervention

Les interventions se dérouleront en présentiel, en partenariat avec le partenaire local.

Celles-ci se déclinent sous la forme de 6 ateliers de 2h :

- 4 séances de 2h sur la thématique « alimentation »
- 2 séances de 2h sur la thématique « activités physiques et sportives »

1.2. Qualification professionnelle des intervenants

Ateliers alimentation :

Un diététicien/ne anime 4 ateliers en direction des seniors, autour de la nutrition.

L'UFOLEP coordonne un groupe de professionnels de la nutrition diplômés au minimum d'un DUT génie biologique option diététique ou d'un BTS diététique.

Ateliers activité physique :

Un éducateur/rice sportif(ve) anime 2 ateliers en direction des seniors, autour de l'activité physique.

L'encadrement est assuré par un professionnel diplômé et titulaire d'une carte professionnelle d'animateur sportif.

La prestation est assurée par des intervenants du comité départemental, titulaires des diplômes requis relatifs au domaine ciblé en adéquation avec les référentiels nationaux :

- Diplôme STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), mention APAS (activités physiques adaptées et santé)
- DEUST Senior
- BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)
- CQP (certificat de qualification professionnelle animateurs sportifs)

ARTICLE 4 – CONDITION D'INTERVENTION

La Maison Pour Tous propose :

- De mettre à disposition gracieusement une salle adaptée à l'accueil d'une dizaine de personnes pour des ateliers sur la nutrition et l'activité physique, en répondant aux règles sanitaires énoncées dans le protocole joint.
- De prendre en charge les inscriptions et de remplir la fiche de présence à renvoyer au comité UFOLEP 1 semaine avant le début des ateliers.
- De communiquer autour du projet afin de former un groupe de seniors de 15 maximum (flyers, panneau de communication, site internet, et autre).

L'UFOLEP s'engage à :

- Animer 6 ateliers, 4 ateliers sur la nutrition et 2 ateliers d'activité physique.
- Assurer la coordination et le bon déroulement du projet.
- Respecter un protocole sanitaire strict.
- Réaliser l'affiche de communication transmise par la suite à la structure accueillante.

Le dernier bilan des inscriptions sera fait 1 semaine avant le début des ateliers.

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 4 personnes, l'atelier sera annulé.

Les dates des ateliers sont définies par avance afin que la ville de Firminy puisse avoir le temps de communiquer.

Chaque atelier aura lieu à la Maison Pour Tous 2 bis place des berges de l'Ondaine 42700 Firminy, de 14h à 16h aux dates suivantes :

- 08/12/2025 (activité physique)
- 15/12/2025 (nutrition)
- 05/01/2026 (activité physique)
- 12/01/2026 (nutrition)
- 19/01/2026 (nutrition)
- 26/01/2026 (nutrition)

Les personnes sont autonomes et relèvent des **GIR 5 et 6**, sans limite d'âge, vivant à domicile ou en foyer logement ou petites unités de vie.

Dans le cas où l'action se déroule dans un foyer logement ou petites unités de vie, les retraités doivent **obligatoirement être indépendants pour leur alimentation** (autonomes pour les courses et les repas).

ARTICLE 5 – DEMANDE DE FINANCEMENT

Les ateliers sont totalement gratuits pour la commune accueillante ainsi que pour tous les seniors qui y participent.

ARTICLE 6 – ASSURANCE

L'UFOLEP AURA souscrit à une assurance multirisque auprès de l'APAC dans le cadre de la mise en place des ateliers avec Atouts Prévention.

Les garanties accordées sont les suivantes :

- Responsabilité civile de la personne morale et des personnes physiques garanties lors des activités déclarées
- Défense civile au profit de la personne morale et des personnes physiques assurées.
- Protection juridique : Défense Pénale/recours au profit des personnes physiques garanties, assistance juridique au profit de la personne morale.
- Assurance dommage
- Assurance Individuelle Accident au profit des personnes physiques garanties
- Assistance Rapatriement

ARTICLE 7 - CONDITION DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties, pour le cas suivant :

- En cas de manquement à ses engagements

Fait à Saint Etienne le 24/09/2025, en 2 exemplaires,

UFOLEP Loire

Signature :

Julien LUYA, le Maire

Signature :